Rapport de la certification complémentaire « théâtre », session 2020

La session 2020 de la certification complémentaire s'est déroulée le mercredi 12 février 2020 au lycée des Pontonniers de Strasbourg. Le jury remercie chaleureusement Monsieur le Proviseur de son hospitalité et de la qualité de son accueil.

Composition du jury

Le jury est présidé par M. Christophe Bouchoucha, IA-IPR de Lettres, en charge du dossier théâtre, académie de Strasbourg.

Les membres du jury sont :

- Mme Peggy Gattoni, déléguée académique à l'action culturelle, académie de Strasbourg
- M. Renaud Weisse, conseiller pour l'éducation artistique et culturelle, direction régionale des affaires culturelles
- Mme Agnès Heyer, professeur de lettres modernes et de théâtre émérite au lycée des Pontonniers de Strasbourg
- Mme Gwenaëlle Hébert, professeur de lettres modernes et de théâtre au lycée des Pontonniers de Strasbourg, chargée de mission « Théâtre » à la DAAC de Strasbourg
- Mme Chrystèle Guillembert, directrice des relations avec le public, Théâtre national de Strasbourg

Qu'est-ce que la certification complémentaire « théâtre »?

La définition de la certification complémentaire et les modalités de l'examen sont définies par la note de service parie au Bulletin officiel le 16 juillet 2019.

https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm?cid bo=143919

La certification complémentaire « théâtre » permet aux enseignants de « valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ plus large de leurs concours de recrutement ». L'examen permet de constituer un vivier de professeurs capables d'assurer un enseignement spécifique (enseignement de spécialité théâtre, enseignement optionnel, classes à horaires aménagés etc.) et de mener des missions en lien avec l'animation culturelle et le spectacle vivant.

Données statistiques pour la session 2020 :

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de	5	7	12
candidats			
inscrits			
Nombre de	4	5	9
candidats			
présents			

Candidats du	0	1	1
1 ^{er} degré			
présents			
Candidats du	4	4	8
2 nd degré			
présents			

	Hommes	Femmes	1 ^{er} degré	2 nd degré	Total
Candidats	2	2	1	3	4
reçus Candidats	2	3	0	7	7
refusés Candidats	1	2	1	2	3
absents					

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve orale dure trente minutes : elle est constituée d'un exposé de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes.

L'épreuve prend notamment appui sur un rapport rédigé (cinq pages dactylographiées) par le candidat et envoyé aux services académiques au moment de l'inscription.

• L'exposé

L'exposé doit être construit et adossé à des connaissances théoriques et disciplinaires actualisées. Il appartient au candidat d'exposer sa pratique effective ainsi que sa formation, de définir et clarifier sa conception de l'enseignement du théâtre et de témoigner de sa connaissance du cadre institutionnel. Le jury attend que le candidat, au-delà de la simple présentation des actions ou des projets qu'il a pu mener dans les classes, présente une analyse réfléchie et raisonnée de ses pratiques pédagogiques ainsi que des principes didactiques qui sous-tendent ses choix.

L'exposé permet également de mettre au jour la motivation du candidat à obtenir la certification complémentaire « théâtre ». Le jury entend ainsi découvrir les raisons et les ressorts qui ont présidé à cette candidature.

Il s'agit d'éviter un exposé purement descriptif qui consisterait à présenter le déroulement d'une séquence ou à énumérer les clichés et les poncifs liés aux « bienfaits » de l'art théâtral pour soi-même, pour les élèves ou pour « la société ». Le candidat est certes invité à décrire son parcours et sa formation et encouragé à évoquer ses goûts personnels, mais il évitera soigneusement les longs développements autobiographiques ainsi que les épanchements lyriques.

Rappelons enfin qu'il n'est pas utile de reprendre le contenu du dossier que les membres du jury ont préalablement lu et qu'ils peuvent d'ailleurs consulter, à loisir, durant l'entretien.

• L'entretien

Le candidat est invité à répondre aux questions du jury qui s'appuie, dans son questionnement, sur le dossier et l'exposé.

Les attentes du jury concernent les champs de compétences suivants :

- champ des connaissances culturelles, artistiques et théoriques
- champ des programmes d'enseignement du lycée et des dispositifs institutionnels
- champ des pratiques pédagogiques et de la didactique

Les critères d'évaluation :

Conformément aux textes officiels, le jury a retenu les critères d'évaluation suivants :

- la qualité de la formation du candidat dans le domaine du théâtre : les connaissances théoriques (histoire, esthétique, dramaturgie du texte, approches de la représentation, sociologie, connaissance des structures et des politiques culturelles) et la pratique (jeu, dramaturgie, scénographie, production théâtrale, relations avec le public)
- le souci de la formation continue, grâce notamment à la fréquentation des formations proposées dans le cadre du plan académique de formation par l'inspection des lettres et/ou la DAAC
- l'expérience professionnelle du candidat dans le domaine de l'enseignement du théâtre (méthodes d'étude des textes de théâtre et de leur représentation), de la conduite de projets ou de la mobilisation de partenaires multiples
- l'expérience acquise dans la fréquentation des théâtres et des spectacles
- la connaissance des textes officiels qui définissent les contours de l'enseignement artistique, et du théâtre en particulier : textes concernant l'enseignement du théâtre et des pratiques artistiques au baccalauréat, mais aussi textes relatifs au théâtre liés à l'enseignement du français et des lettres, textes sur l'histoire des arts ou sur les dispositifs pédagogiques et culturels spécifiques, à tous les niveaux d'apprentissage, du primaire au lycée
- L'esprit d'initiative, la capacité à conduire des projets individuels mais aussi collectifs
- La qualité, la justesse et la précision de l'expression

Observations, conseils et recommandations

Le jury tient tout d'abord à remercier les candidats venus se présenter à cette session. Il a pu apprécier la qualité de leur travail et leur engagement personnel dans le rayonnement de l'enseignement du spectacle vivant et de l'art théâtral.

Les membres du jury ont valorisé :

- la hauteur de vue des candidats ainsi que leur capacité à mener une réflexion critique de leurs démarches pédagogiques et exposer des méthodes d'analyse de textes et de spectacles
- l'expertise des candidats, leur maîtrise des connaissances scientifiques et théoriques, leur expérience personnelle et professionnelle

- le degré d'appropriation des programmes (en particulier dans des nouveaux programmes de lycée) et du cadre officiel
- leur capacité à organiser le propos, à expliquer et à échanger dans une langue choisie avec les membres du jury

Dans certains cas, le jury a pu constater :

- un manque de réflexion pédagogique et des difficultés dans la conceptualisation de principes didactiques ainsi que dans l'analyse
- des lacunes dans la maîtrise des savoirs théoriques et disciplinaires
- une méconnaissance des programmes officiels d'enseignement et des dispositifs permettant l'exercice du théâtre en contexte scolaire
- une expérience de spectateur peu fournie
- un manque d'expérience dans la conduite de projets permettant une collaboration partenariale et un manque d'engagement

Les membres du jury félicitent chaleureusement les lauréats et saluent tout particulièrement le sérieux de leur préparation et la qualité de leur réflexion. Espérons que ces quelques observations permettront aux candidats qui ont échoué à cette session de mieux comprendre les attentes du jury et aux futurs candidats de se préparer au mieux à l'examen.

Le jury tient à rappeler qu'un échec n'est en aucun cas une remise en question des projets, des engagements et de l'enthousiasme de chacun.

Le jury